

# VIEUX-VY-SUR-COUESNON

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 24/01/2018

Après avoir fait l'appel des élus, il a été constaté que le quorum était atteint.  
Le registre des délibérations a été mis à la disposition des élus.

### Délibérations du Conseil Municipal

**Présents :** M. DEWASMES, M. FUSEL, M. BOISRAMÉ, Mme AMIOT, M. PIETTE, Mme MARTIN, M. MAMDY, M. BODIN, Mme LEGROS, M. GEORGEAULT.

**Absents excusés :**

Mme DESHAYES-NOËL procuration à M. FUSEL,  
Mme LEDORMEUR procuration à M. MAMDY  
Mme GUENOT, M. BONNAND, Mme LERMITTE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. MAMDY est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

### 1 – Objet : Travaux d'assainissement au terrain des sports – choix du prestataire

M. le Maire expose qu'une consultation visant à retenir une entreprise pour l'exécution du raccordement à l'assainissement de l'atelier technique communal et de la buvette, situés au terrain des sports, a été lancée dans le cadre d'un marché suivant une procédure adaptée.

Cinq entreprises ont remis une offre dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 15 janvier 2018, a procédé à l'ouverture des plis.

Le maître d'œuvre de l'opération, le cabinet Loussouarn, a présenté le rapport d'analyse des offres lors de la Commission d'Appel d'Offres du 23 janvier 2018 ; cette dernière a procédé au classement des offres et a émis un avis sur l'entreprise à retenir.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- Retient l'offre de l'entreprise JOSSET TP dans le cadre du marché de travaux d'assainissement, pour un montant de 29 220.00 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le marché avec l'entreprise susvisée.

Nombre de suffrages exprimés : 12 voix POUR

## **2 - Objet : Frais scolaires commune de Sens de Bretagne**

Monsieur le Maire, après avoir fait lecture de la demande de la commune de Sens de Bretagne, rappelle que la répartition des dépenses pour un élève dont la famille est domiciliée dans la commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve le versement de 230.33 € à la commune de Sens de Bretagne au titre de la participation 2016/2017 aux frais scolaires pour un élève d'élémentaire.

Nombre de suffrages exprimés : 12 voix POUR

## **3 - Objet : Convention d'entretien des sentiers de randonnée et zones d'activités avec la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné**

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres de l'assemblée, de la convention transmise par la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné concernant le remboursement des frais d'entretien des sentiers de randonnée et zones d'activités propriétés de la communauté de commune sur le territoire de Vieux-Vy-sur-Couesnon, par laquelle celle-ci s'engage à entretenir environ 2 916m<sup>2</sup> sur les zones d'activité de la Croix Couverte et 4.8 km de sentiers, contre une participation financière de 44.66 € par heure de travail du personnel communal.

Vu l'article L.5211-4-1 II du Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2010-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L.5211-4-1 II du Code Général des collectivités Territoriales,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Accepte les termes de la convention et notamment la participation financière dans les conditions susvisées.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire et, notamment, ladite convention.

Nombre de suffrages exprimés : 12 voix POUR

#### 4 - Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement - Restructuration de l'élevage laitier et mise à jour du plan d'épandage du GAEC des Domaines à Saint-Rémy du Plain

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation du public est ouverte du 22 janvier 2018 au 19 février 2018 inclus, sur la demande présentée par le GAEC des domaines, en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier concernant la demande de restructuration d'un élevage laitier, implanté au lieu-dit « le Breil Samain » à Saint-Rémy du Plain et la mise à jour du plan d'épandage.

Ce dossier présente le projet d'extension des effectifs de vaches laitières de l'élevage du GAEC de Domaines de 140 vaches laitières à 180 vaches laitières. Cette augmentation d'effectifs n'entraîne aucune modification substantielle sur les différents sites de l'élevage, ni aucune construction nouvelle.

Il se résume comme suit :

	AVANT PROJET	APRES PROJET
<b>Situation Géographique</b>		
Commune Siège	St Rémy du Plain	St Rémy du Plain
Canton	Antrain	Antrain
<b>Zone Vulnérable</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
<b>Commune en ZAR</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
<b>Effectifs</b>		
Vaches laitières	140	180
Génisses de moins d'un an	65	75
Génisses de un à deux ans	65	75
Génisses de plus de 2 ans	25	25
Veaux de boucherie	224	224
Bovins à l'engraissement de moins d'un an	30 + 3	20
Bovins à l'engraissement de un à 2 ans	25 + 3	20
Bovins à l'engraissement de plus de 2 ans	2	20
<b>Production d'effluents en valeur fertilisante</b>		
Azote produit sur l'exploitation (kg)	21 710 (avec les VL à 85 uN/vL)	30 614 (avec VL à 111 uN/VL)
P2O5 produit sur l'exploitation (kg)	9 541	11 472
<b>Plan d'épandage</b>		
Surfaces du pétitionnaire (Ha)	217 ha	210 ha
Chargement en Azote (uN/ha) avant importation	100	146
Chargement en P2O5 (uP2O5/ha) avant importation	66	81

La Commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon est concernée par le plan d'épandage et notamment les parcelles suivantes:

- A 182 : Les Deux Roches
- A 603 : Le Jannier de Langline
- A 605 : Champ de la Fontaine de Langline

- A 882 : Le Savien du Haut
- A 1032 : Le Champ Devant
- A 1040 : Les Faviers du bas
- A 1042 : Les Faviers du milieu
- A 1043 : Les Faviers du milieu

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Donne un avis favorable à la demande présentée par le GAEC des domaines, en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier concernant la demande de restructuration d'un élevage laitier, implanté au lieu-dit « le Breil Samain » à Saint-Rémy du Plain et la mise à jour du plan d'épandage.

Nombre de suffrages exprimés : 10 voix POUR  
2 voix CONTRE (M. FUSEL, Mme DESHAYES-NOËL)

**5 - Objet : Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un adjoint administratif territorial est inscrit au tableau d'avancement de grade, et que le comité technique départemental, dans sa séance du 6 novembre 2017, a émis un avis favorable à la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et à la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :**

- décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de suffrages exprimés : 12 voix POUR

Fin de la séance à 20h45.

A Vieux-Vy Sur Couesnon, le 29 janvier 2018

Le Maire,  
Pascal DEWASMES